

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Construction d'une extension et réaménagement de l'existant du Palais de Justice de Meaux (77)

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Acte d'engagement (AE)

Mars 2026

IMPORTANT.

Ce document est uniquement destiné à l'information des candidats. Il ne doit en aucun cas servir de base à une réponse ; la procédure étant de type restreint. Seuls les documents accessibles aux concurrents invités à remettre une offre devront être utilisés pour répondre. Comme indiqué dans l'avis de concours, la teneur de ces documents pourra avoir été légèrement (non substantiellement) modifiée par rapport à la présente version.

ACTE D'ENGAGEMENT

Numéro d'identification :

--	--	--	--	--	--

**Pouvoir
Adjudicateur**

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
67 Avenue de Fontainebleau – 94270 Kremlin Bicêtre

**Objet
du marché**

Marché de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une extension et le réaménagement de l'existant du Palais de Justice de Meaux (77)

Date de notification du marché :

Montant:

Nantissement :

**Passation
du marché**

Marché négocié, passé en application de l'article R.2122-6 du code de la commande publique

Mois m_0

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de (sera communiqué ultérieurement)
Ce mois est appelé mois zéro : « mois m_0 ».

Représentant du pouvoir adjudicateur :
Monsieur le Directeur Général de l'APIJ

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191.60 et R.2191.61 du code de la commande publique :
Monsieur le Secrétaire Général de l'APIJ,

Ordonnateur :
Monsieur le Directeur Général de l'APIJ

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur l'Agent comptable de l'APIJ,

Le descriptif de l'opération et de ses modalités d'exécution figurent dans le C.C.A.P., le C.C.T.P. et les pièces qui y sont mentionnées.

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre, concernant l'opération de construction d'une extension et de réaménagement de l'existant du Palais de Justice de Meaux (77).

La nature et les caractéristiques de la mission sont décrites dans le CCAP et le CCTP.

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

1er contractant personne physique/morale, candidat unique ou mandataire solidaire du groupement conjoint ou mandataire du groupement solidaire **(architecte)** (rayer la mention inutile):

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

- 2ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	
Adresse du siège social :	

Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

- 3ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

- 4ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	

Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

- 5ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____
- 6ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

- 7ème contractant personne physique/morale, le cas échéant : _____

NOM et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	

En qualité de (fonction) :	
Forme juridique de la société :	
Capital :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Date d'immatriculation à l'INSEE :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Adresse de l'établissement : (si différente du siège social)	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :	

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par (**à compléter**) :

.....,

après avoir pris connaissance des pièces contractuelles telles que listées à l'article 2 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) et les avoir acceptés sans aucune réserve,

après avoir produit les documents certificats, attestations, ou déclarations visées au code de la commande publique,

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup des interdictions visées aux articles L.2141-1 et L.2141-4 du code de la commande publique,

Déclarons sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3241, L3243 et L.1220 du Code du travail.

Nous engageons, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une extension et le réaménagement de l'existant du Palais de Justice de Meaux (77) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **240** jours à compter de l'achèvement de la négociation.

ARTICLE 3 – PRIX

3.1. Conditions générales

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois (mois zéro – m0) figurant en première page de l'acte d'engagement.

Les prix sont révisables dans les conditions fixées à l'article **4.1** du CCAP.

3.2. Montant du marché

3.2.1 Forfait de rémunération provisoire

Le forfait provisoire de maîtrise d'œuvre pour la mission de base de maîtrise d'œuvre, objet du présent marché est précisé dans le tableau ci-après :

La décomposition des forfaits entre les co-traitants figure en annexes 1 et 2 du présent acte d'engagement.

Forfait de rémunération (€ HT) :	
TVA (20%) :	
Montant €TTC	
Montant toutes taxes comprises en toutes lettres :	

3.2.2 – Fixation du forfait définitif

Le forfait définitif est arrêté dès que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est établie dans les conditions prévues à l'article 3.1 du CCAP.

Ce forfait sera négocié avec le maître d'œuvre en fonction des compléments d'études résultant de l'appréciation du projet et conformément à l'article 3.1 du CCAP.

L'augmentation éventuelle de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux n'est pas de nature à entraîner systématiquement une augmentation du forfait de rémunération.

3.2.3 – Autres forfaits de rémunération

6 forfaits de rémunération complémentaires sont fixés dans le tableau ci-après et correspondent respectivement à :

- Mission diagnostic (**DIAG**) pour la partie réaménagements de l'existant ;

- Mission pour la définition et l'implantation des équipements mobiliers non fixes (**MOB**) ;
- Mission d'élaboration et de suivi des travaux du système de signalétique-information (**SIGN**) ;
- Mission exploitation-maintenance (**EM**) : détermination des coûts d'exploitation-maintenance et justification des choix architecturaux et techniques visant à leur optimisation, au moyen notamment d'une analyse du coût global de l'ouvrage ;
- Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (**OPC**).
- Mission de réalisation de la maquette BIM et BIM Management (**BIM**)
- Mission de coordination SSI (**SSI**), définie dans la norme NF S 61-931

et sont définies à l'article 1.5.2 du C.C.A.P.

Les montants de ces forfaits sont les suivants :

	Montant en euros HT	TVA à 0%	Total en euros TTC
Mission complémentaire DIAG	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)
Mission complémentaire MOB	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)
Mission complémentaire SIGN	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)
Mission complémentaire EM	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)
Mission complémentaire BIM et BIM management			
Mission complémentaire OPC	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)
Mission complémentaire SSI	(à préciser)	(à préciser)	(à préciser)

Soit un montant en toutes lettres et hors taxes

Forfait mission complémentaire DIAG : (à préciser)

Forfait mission complémentaire MOB : (à préciser)

Forfait mission complémentaire SIGN : (à préciser)

Forfait mission complémentaire EM : (à préciser)

Forfait mission complémentaire BIM et BIM Management : (à préciser)

Forfait mission complémentaire OPC : (à préciser)

Forfait mission complémentaire SSI : (à préciser)

Il est précisé que le titulaire s'engage sur un montant libellé en lettres.

La décomposition de ces prix figure en annexes 1 et 2 au présent acte d'engagement.

Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour rappel la décomposition des forfaits entre les co-traitants et par éléments de mission figure en annexes 1 et 2 du présent acte d'engagement.

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint (avec mandataire solidaire) OU ☐ solidaire

ARTICLE 4 – CONTENU DE LA MISSION

4.1 – Mission confiée au maître d'œuvre

La mission confiée au Maître d'œuvre consiste en missions de base assorties de missions complémentaires, pouvant varier en fonction des phases concernées, telles que définies aux articles R.2431-1 à R.2431-18 du code de la commande publique et son annexe 20.

Le contenu des missions est précisé dans le CCTP.

Les modalités d'exécution de ces éléments sont détaillées dans le CCAP.

4.2- Engagement sur le coût des travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, établie dans l'hypothèse de dévolution en marchés uniques (entreprise générale ou groupement), par le pouvoir adjudicateur est fixée à :

24 960 000 € TTC en date de valeur d'avril 2026 comprennent tous les éléments décrits au programme, à l'exception de la fourniture du mobilier (mobile) et de la signalétique.

L'engagement du maître d'œuvre sur le respect de l'estimation du coût prévisionnel définitif des travaux sera arrêté à la remise du dernier élément des études d'avant-projet (AVP).

ARTICLE 5 – MODALITES DE SOUS TRAITANCE

Rayer la mention inutile :

- Le titulaire n'envisage pas de sous-traiter
- L'annexe à l'acte d'engagement ou acte spécial de sous-traitance indique la nature et le montant des prestations que le titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constituera le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du présent marché.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à l'annexe précitée s'élève à :

Nature de la prestation	Montant de la prestation (HT)

<u>Total</u>	

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours de prestation leur acceptation et l'agrément de leurs conditions de paiement au pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que les sous-traitants concernés pourront céder ou présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant de la prestation (HT)
<u>Total</u>	

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder ou présenter en nantissement est ainsi de :

Montant HT : en Euros

(montant total de l'offre diminué du montant cumulé des prestations sous traitées).

Conformément à l'article R.2191-55 du code de la commande publique, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès du comptable assignataire désigné au présent acte d'engagement.

ARTICLE 6 – DUREE PREVISIONNELLE ET DELAIS D'EXECUTION

6.1. Durée prévisionnelle de la mission

Les prestations seront exécutées à compter de la date de notification du marché et s'achèveront en tout état de cause à l'issue du dernier élément de mission.

La durée prévisionnelle du marché est de **70 mois** (dont environ 30 mois de travaux et 14 mois de garantie de parfait achèvement –GPA-).

En cas de prolongation de la GPA, le titulaire reste tenu par ses obligations contractuelles.

6.2. Délais

Les délais contractuels sont fixés dans le CCAP ainsi que leur point de départ.

ARTICLE 7 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

En cas de paiement sur des comptes distincts : Coordonnées bancaire de chaque membre du groupement

COLLER LE RIB
(autant de fois que nécessaire)

En cas de paiement sur un compte unique : Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement

COLLER LES RIB

Modification des coordonnées bancaires

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché, le titulaire doit impérativement et dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l'attention de l'agence comptable de l'APIJ et fournir le RIB correspondant.

ARTICLE 8 - AVANCE

(Rayer la mention inutile)

Nous renonçons à l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP.

Nous ne renonçons pas à l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP.

☐ au taux de 5%

☐ au taux de 10% (PME)

Le titulaire est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

☐ Oui

☐ Non

PROJET A TITRE INFORMATIF

Fait en un seul original

Le

Le Mandataire

(cachet + signature et nom du signataire)

Les cotraitants (en l'absence de pouvoir donné au mandataire)

(cachet + signature et nom du signataire)

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Au Kremlin-Bicêtre, le

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
Répartition des honoraires par cotraitants

PROJET A TITRE INFORMATIF

ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Répartition détaillée des éléments de mission par co-traitant

PROJET A TITRE INFORMATIF